

Le 8 avril 2019

Ouverte en 2013, la négociation d'une classification des administratifs revient sur la table tous les 2 ans : 2013..., 2015..., 2017..., 2019... ?

Depuis ce temps, l'analyse des données communiquées par la Direction et par les experts du CE montre de grandes inégalités dans la classification des administratifs et une immense dispersion des salaires.

La CGT revendique pour les administratifs :

- **La définition objective d'une qualification pour chaque type d'emploi ;**
- **Un salaire de base de 2520€ brut minimum pour tout salarié recruté au niveau du Bac ;**
- **L'alignement des bas salaires sur le salaire moyen de chaque métier pour tous les salariés effectuant un travail de valeur égale.**

C'est sur ces bases que nous souhaitons négocier.

Mais la Direction tente de faire passer son projet minimaliste en réduisant le nombre de délégués autour de la table.

En effet, au mépris des règles encadrant la négociation dans l'entreprise, la Direction a réduit les délégations syndicales à 3 membres dans ce qu'elle dénomme arbitrairement « groupe de travail ».

Mardi 2 avril 2019, la Direction a donc refusé l'accès aux 4 représentants composant la délégation CGT à la séance de négociation sur la classification du personnel administratif.

Ce n'est pas en détournant l'objet de notre opposition que la Direction fera taire nos revendications !

Peu importe la manœuvre, la CGT continue à défendre les intérêts des salariés.